



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 22 octobre et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 16 octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 3

Absents : 7

Etaients présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Odile BROQUET, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, Mme Carole FAUVETTE, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Etaients absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Vincent GELAS (pouvoir à M. MOURREGOT), M. Raphaël LAMURE, Mme Muriel LUGA GIRAUD (pouvoir à M. BOURGEOIS), Mme Sandrine MERAND, M. Marc TATON, Mme Marielle THOMAS (pouvoir à M. PROST),

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPION

N°2019/10/22/01 –RETRAIT ET DISSOLUTION DU SYNDICAT DES EAUX DE MONTMERLE ET ENVIRONS

APPROUVE le retrait du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins, avec effet au 1^{er} janvier 2020,

CONSTATE la dissolution de fait du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs, suite au retrait de l'ensemble de ses membres,

DECIDE de liquider l'actif et le passif du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs en le transférant directement au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône sans reprise transitoire par les membres du syndicat dissous, ainsi que les engagements contractuels en cours.

N°2019/10/22/02 –MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

APPROUVE l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1^{er} janvier 2020,

APPROUVE la mise à jour en conséquence l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre.

ACCEPTE la reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône.

N°2018/10/22/03 – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES MEMBRES

DECIDE de fixer l'attribution de compensation à verser par la Communauté de Communes Val de Saône Centre aux 6 communes concernées par l'évaluation des charges transférées de la manière suivante :

Communes	Attributions de compensation 2018	de	Evaluation des charges et des produits transférés au 01/01/2019	de	Attributions de compensation 2019
CHALEINS	187 975 €		1 896 €		189 871 €
GUEREINS	47 120 €		270 €		47 390 €
MESSIMY SUR SAONE	107 994 €		203 €		108 197 €
MONTMERLE SUR SAONE	87 628 €		194 €		87 822 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	30 468 €		559 €		31 027 €
THOISSEY	67 196 €		- 8 751 €		58 445 €

DECIDE de fixer l'attribution de compensation à percevoir par la Communauté de Communes Val de Saône Centre à la commune concernée par l'évaluation des charges transférées de la manière suivante :

Communes	Attributions de compensation 2018	de	Evaluation des charges et des produits transférés au 01/01/2019	de	Attributions de compensation 2019
FRANCHELEINS	-51 663 €				
GARNERANS	-2 652 €				
GENOUILLEUX	-16 456 €				
ILLIAT	-9 007 €				
LURCY	-18 544 €				
MOGNENEINS	-16 137 €				
MONTCEAUX	-36 002 €				
PEYZIEUX-SUR-SAONE	-8 349 €				
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	-22 682 €		13 782 €		- 8 900 €

N°2019/10/22/04-SIGNATURE DES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION OU DE RETROCESSION DES BIENS AU 01/01/2019

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition de biens relatif à la Voirie des Gîtes de la Calonne sur la commune de Guérens

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition de biens relatif Gymnase situé sur la commune de Thoissey,

APPROUVE les procès-verbaux de rétrocession de biens relatifs aux voies d'accès attenantes ou non aux zones d'activités situés sur les communes de Thoissey, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Saint-Didier-sur-Chalaronne.

ET AUTORISE le Président à signer ces procès-verbaux et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

N°2019/10/22/05-SIGNATURE D'UN PROCES-VERBAL DE RETROCESSION DE RESEAU EAUX PLUVIALES AVEC LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

APPROUVE le procès-verbal de rétrocession de biens relatif au réseau unitaire mis en séparatif à usage eaux pluviales sur la commune de Montmerle-sur-Saône.

ET AUTORISE le Président à signer ce procès-verbal et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

N°2019/10/22/06 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE RELATIF A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES SIGNEE AVEC LE SMIDOM VEYLE SAONE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

DESIGNE les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du COPIL chargé du suivi de la convention de prestations de service signée avec le SMIDOM Veyle Saône :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Philippe BRUNEL	Monsieur Thierry MICHAL
Madame Marie-Claude DAMOUR	Monsieur Patrice ANSOUD

N°2019/10/22/07 – MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE RELATIF AU FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

APPROUVE le règlement d'attribution du fonds de concours d'investissement touristique modifié,

PRECISE que celui-ci entrera en vigueur en janvier 2020.

N°2019/10/22/08 – INVESTISSEMENT TOURISTIQUE : MODIFICATION DU MONTANT D'UN FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE A LA COMMUNE DE THOISSEY

DECIDE de modifier la délibération N° 2019/04/30/07 en attribuant un fonds de concours à la commune de Thoissey en vue de participer au financement des travaux de restauration du cellier des Ursulines pour un montant maximal de 30 000 €.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes », opération n°43.

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune de Thoissey.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication d'une délibération concordante de la commune de Thoissey, des facturées acquittées et des subventions perçues, à vérifier et recalculer éventuellement le montant final et à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2019/10/22/09 – INVESTISSEMENT TOURISTIQUE : MODIFICATION DU MONTANT D'UN FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE A LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

DECIDE de modifier la délibération N° 2019/04/30/07 en attribuant un fonds de concours à la commune de St-Didier-Sur-Chalaronne en vue de participer au financement de la création d'un mini-golf sur le site du camping municipal pour un montant maximal de 30 000 €.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes », opération n°43.

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune de St-Didier-Sur-Chalaronne.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication d'une délibération concordante de la commune de St-Didier-Sur-Chalaronne, des facturées acquittées et des subventions perçues, à vérifier et recalculer éventuellement le montant final et à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2019/10/22/10 – CESSION ET ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES LIEU-DIT LE PELEUX SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE DANS LE CADRE DU PROJET DE VISIONIS 5

DECIDE de vendre à la commune de Montmerle sur Saône la parcelle AB 932 (issue de AB 177) d'une superficie de 96 m² et d'acquérir les parcelles désignées sur le plan établi par le géomètre « F (66 m²), G (98 m²) A (19 m²), B (99 m²), D (73 m²) », d'une superficie totale de 355 m², appartenant à la commune de Montmerle sur Saône.

DIT que cette cession-acquisition sera réalisée à l'euro symbolique (1 €) et que les frais seront pris en charge par la communauté de communes.

ET AUTORISE M. le Président à signer l'acte notarié correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession-acquisition.

N°2019/10/22/11 – AUTORISATION DE SIGNER DES AVENANTS AUX LOTS N°1, 2 ET 4 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE INTERNE DE LA ZONE D'ACTIVITES VISIONIS 5 A

AUTORISE le Président, dans le cadre des travaux d'aménagement interne de la zone Visionis 5, à signer l'avenant n°2 pour le lot n°1 « Travaux de voirie interne et réalisation de trottoir et réfection de chaussée », l'avenant n°1 pour le lot n°2 « Assainissement EU/EP » et l'avenant n°2 pour le lot n°4 « Réseaux secs » :

N° lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	MONTANT Avenant n°1 HT	MONTANT Avenant n°2 HT	Nouveau MONTANT Marché HT	% d'écart
01	Travaux de voirie interne et réalisation d'un trottoir avec réfection de chaussée	GROUPEMENT CHARRIN/EUROVIA	439 776.35 €	+ 1 666.00 €	-30 457.65 €	410 984.70 €	-6.55 %
02	Assainissement EU/EP	EGCA	271 563.00 €	+ 2 554.00 €		274 117,00 €	+0.94 %

03	Réseaux AEP	SCTP (Société Charollaise de Travaux Public) S.A.	24 691.00 €				
04	Réseaux secs (Télécom, fourreau pour fibre optique, gaz et éclairage public)	SOBECA	87 682.00 €	- 7 503.00 €	-431.00 €	79 748.00	-9.05 %
05	Espaces Verts	Compagnie Méditerranéenne d'Espaces Verts Exploitation (CMEVE) SAS	16 885.00 €				

Le montant global du marché de travaux pour les 5 lots est ainsi porté à 806 425.70 € HT soit 967 710.84 € TTC, soit une diminution de - 4,07% par rapport au montant initial.

N°2019/10/22/12 – TERRITORIALISATION DU SERVICE CONSEIL AUX HABITANTS « ESPACE INFO ENERGIE » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ANIMATION DU SERVICE AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC01) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2019

APPROUVE la convention d'animation du service INFO ENERGIE avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01), pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019, annexée à la présente délibération,

VALIDE la participation financière de la communauté de communes à ALEC01 pour la mission INFO ENERGIE, sous forme d'une subvention d'un montant de 2 140 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout autre document y afférant, et à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision,

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2019 - article 6574 « subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé » par virement de crédits,

PRECISE que les interlocuteurs privilégiés de l'ALEC01 seront le Vice-Président en charge de l'Environnement en tant qu' élu référent et la responsable du pôle développement de la communauté de communes en tant que technicien référent.

N°2019/10/22/13 – AUTORISATION DE SIGNER DEUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS AVEC LA CAF DE L'AIN

APPROUVE la signature d'une convention d'objectif et de financement pour la prestation de service « Périscolaire » pour l'Accueil de Loisirs Visiomômes à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022,

APPROUVE la signature d'une convention d'objectif et de financement pour la prestation de service « Extrascolaire » pour l'Accueil de Loisirs Visiomômes à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022,

AUTORISE la Communauté de Communes à percevoir les subventions relatives à ces conventions.

N°2019/10/22/14 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION GENERALE DE FORMATION « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 » AVEC L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN

APPROUVE la signature d'une convention générale de formation pour les deux sessions de recyclage en Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain,

N°2019/10/22/15 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU COMPLEXE VISIOSPORT A MONTCEAUX

APPROUVE la modification du règlement intérieur des équipements sportifs du complexe Visiosport, mis en application à compter du 25 octobre 2019,

AUTORISE la signature du règlement modifié des équipements sportifs du complexe Visiosport à Montceaux,

RAPPELLE que la signature de ce règlement par les écoles et les associations sportives conditionne l'accès aux locaux.

N°2019/10/22/16 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMÔMES

APPROUVE les modifications à apporter au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs VISIOMÔMES,

PRECISE que ce règlement est mis en application à compter du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 sous réserve de toutes modifications ultérieures pouvant intervenir avant cette échéance.

N°2019/10/22/17– TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

ACCEPTE les propositions de :

- Suppression de l'emploi d'Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais à temps non complet 25 heures ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Suppression de l'emploi de Responsable de la Microcrèche à temps non complet 10 heures ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Création de l'emploi d'Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais et Responsable de la Microcrèche à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Modification des intitulés d'emplois de :
 - « Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche » qui devient « Directeur/Directrice du Service Petite Enfance »
 - « Adjoint(e) au Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche » qui devient « Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance »
 - « Secrétaire du Pôle VisioCrèche » qui devient « Secrétaire du service Petite Enfance ».

FIXE le tableau des emplois permanents, tels qu'indiqué ci-après, à effet au 1^{er} janvier 2020.

ET AUTORISE Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableaux des emplois permanents au 1^{er} janvier 2020

Tableau des emplois permanents à temps complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B2 ou C1
Agent de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux	C1
Secrétaire de direction et Chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétariat et comptabilité	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire Enfance Jeunesse / Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Agent d'accueil et gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire comptable et RH	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et secrétaire du pôle technique	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4

Agent d'accueil et de promotion touristique	3	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoint d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoint d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Responsable des services techniques	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques, Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Voirie/Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoint Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques	C1
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques	C2 et C2 logé
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du Service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoint administratifs territoriaux 17h30/semaine	B3 ou C1
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	4 ou 5	Cadre d'emplois des Adjoint d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques 7h/semaine	C2
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoint techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoint techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjoint Techniques 6h + 3h + 9h = 18h/semaine	C2

Filière sociale et médico-sociale			
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

N°2019/10/22/18 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIEP DOMBES SAONE - ANNEE 2018

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018 du SIEP Dombes Saône,

ET PRECISE que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2019/10/22/19 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIE VEYLE CHALARONNE - ANNEE 2018

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018 du SIE Veyle Chalaronne,

ET PRECISE que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2019/10/22/20 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIE MONTMERLE ET ENVIRONS - ANNEE 2018

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018 du SIE Montmerle et Environs,

ET PRECISE que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2019/10/22/21 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE PRÉSIDENT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2019/34 – Virement de crédit du Budget Assainissement Collectif – Exercice 2019

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2019 au compte 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 30 000 €,

Vu l'absence de crédits en section de fonctionnement au compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » pour permettre les écritures de remboursement à SUEZ d'un trop versé de 24 465,67 euros au titre des surtaxes d'assainissement 2018 (part délégataire versée avec la part collectivité),

Article 1^{er} :

Il est décidé un transfert de crédits en section de fonctionnement :

- du compte 022 « Dépenses imprévues » : - 24 500 €

- au compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » : + 24 500 €.

N°2019/39 – Virement de crédit du Budget Principal – Exercice 2019

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2019 au compte 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 529 319 €,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 8 octobre 2019 et sous réserve de l'avis de la Commission Environnement et Gens du Voyage du 15 octobre 2019 pour proposer au conseil communautaire d'approuver la convention d'animation du service INFO ENERGIE avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01), pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019 et valider la participation financière de la communauté de communes à ALEC01 pour la mission INFO ENERGIE, d'un montant de 2 140 € sur l'exercice 2019,

Vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé »,

Article 1^{er} :

Il est décidé un transfert de crédits en section de fonctionnement :

- du compte 022 « Dépenses imprévues » : - 2 200 €

- au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » : + 2 200 €.

N°2019/40 – Virement de crédit n° 2 du Budget Assainissement Collectif – Exercice 2019

Vu les crédits disponibles en section d'investissement du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2019 au compte 020 « Dépenses imprévues » pour un montant de 159 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Assainissement du 9 octobre 2019 pour la création d'un regard d'eaux usées – Impasse du Moine à Francheleins et la validation d'un devis CHOLTON pour un montant de 2 106 € HT.

Vu l'absence de crédits en section d'investissement au compte 2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers » sans opération.

Article 1^{er} :

Il est décidé un transfert de crédits en section d'investissement :

- du compte 020 « Dépenses imprévues » : - 2 200 €

- au compte 2181 « Install. générales, agencements, aménagements divers » sans opération : + 2 200 €.

N°2019/10/10/22 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2019/35 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SCI I.S.A.J.O / Mme Natacha MEUNIER

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par le Cabinet TERRANOTA, Partenaires en formalités d'urbanisme, à Archamps (74160), dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre comprenant un bâtiment avec ateliers de fabrication, entrepôt de stockage, 5 bureaux, implanté sur la parcelle cadastrée C n° 1440, situé lieu-dit Aux Sables, 542 rue de l'Hermitage à GUEREINS (01090).

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 542, rue de l'Hermitage à GUEREINS, parcelle C n° 1440 de 3 022 m² sur laquelle est implanté un bâtiment industriel dont la vente est envisagée au prix de 172 000 euros par la SCI I.S.A.J.O au profit de Madame Natacha MEUNIER.

N°2019/36 – Convention d'honoraires d'avocat

Vu la requête déposée le 25/02/2019 par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne auprès du tribunal administratif de Lyon,

Vu la décision n°2019/16 fixant les modalités de l'intervention du cabinet ITINERAIRES Avocats pour la rédaction d'un mémoire en défense et une réunion de travail,

Vu le mémoire en réplique n° 1 déposé le 18/09/2019 par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Considérant la proposition d'intervention du cabinet ITINERAIRES Avocats – 87, rue de Sèze – 69006 LYON,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'honoraires sous forme de bon de commande avec le cabinet ITINERAIRES Avocats pour assurer la rédaction d'un mémoire en défense n° 2 et la représentation lors de l'audience devant le tribunal administratif.

Article 2 :

Il est précisé que cette intervention sera réalisée :

- ✓ pour un montant horaire de 150 €HT soit 180 €TTC pour la rédaction d'un mémoire en défense n° 2, sa finalisation et son enregistrement d'une durée étant estimée à 10 heures,
- ✓ pour un montant forfaitaire de 350 €HT soit 420 €TTC pour le déplacement et la représentation lors de l'audience devant le tribunal administratif de Lyon, préparation et compte rendu de l'audience compris.

N°2019/37 – Convention de stage de formation avec l'Institut IFAP'TITUDE

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche -

Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 10 rue de l'Ecoissais – 69400 LIMAS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante auxiliaire de puériculture avec l'institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 21 octobre au 15 novembre 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/38 – Convention de stage de formation avec l'Institut IFAP'TITUDE

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche -

Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 10 rue de l'Ecoissais – 69400 LIMAS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil de trois stagiaires étudiantes auxiliaires de puériculture avec l'institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

Les périodes de formation se dérouleront aux dates suivantes :

- du 25 novembre au 20 décembre 2019

- du 3 février au 28 février 2020

- du 11 mai au 10 juin 2020

Les périodes de formation ne sont soumises à aucune gratification.

Fait à Monceaux, le 22 octobre 2019

AFFICHE du :

au :

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

